

Régie intermunicipale des Trois-Lacs

AVIS PUBLIC

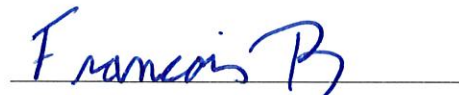
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 5 mars 2025, tenue à 14h50, à la salle Lagny au 2 Rue St Louis, Sainte-Agathe-des-Monts, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a procédé l'adoption du règlement numéro 017-2025 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la RITL.

Toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance sur le site internet de la Régie au www.ritl.ca.

Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À Sainte-Agathe -des-Monts, ce 27 mars 2025.



François Beaucage
Directeur général et secrétaire-trésorier